

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE, POUR NOUS, C'EST NON !

La facturation électronique obligatoire imposera à toutes les entreprises (y compris exemptées de TVA, et quelle que soient leur taille, le chiffre d'affaires qu'elles réalisent, leur forme juridique ou leur régime d'imposition.) et certaines associations :

- le passage par une plateforme agréée privée (parmi les 140 proposées) pour recevoir les factures en septembre 2026,
- l'acquisition d'un logiciel compatible pour émettre les factures en septembre 2027.

Derrière cette réforme européenne, seuls 6 pays sur 27 (dont la France) ont fait le choix de l'obligation coercitive généralisée.

Nous sommes artisan·e·s, agriculteur·ice·s, professions libérales, auto-entrepreneur·e·s, commerçant·e·s, associations et petites entreprises. Nous refusons cette obligation.

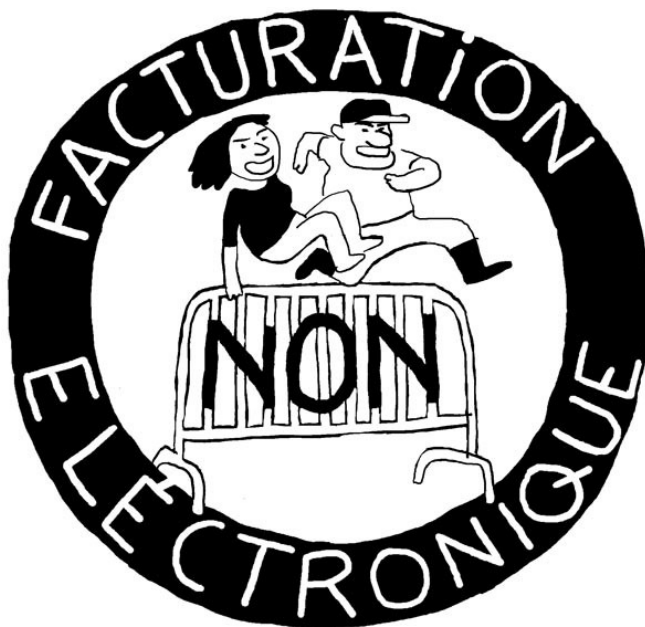
Pourquoi ?

PARCE QUE NOUS REFUSONS UNE NUMÉRISATION IMPOSÉE

Malheureusement la dématérialisation s'étend déjà à toutes les démarches. Nous refusons d'être toujours plus dépendant·e·s des écrans, logiciels et plateformes numériques. Notre cœur de métier est ailleurs et plus palpitant que l'informatique !

PARCE QUE NOUS VOULONS RESTER AUTONOMES

Nous savons gérer nos factures et notre comptabilité. Nous ne voulons pas dépendre d'intermédiaires techniques ou de plateformes privées pour accomplir des tâches simples.



IPNS, ne pas jeter sur la voie publique

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE, POUR NOUS, C'EST NON !

La facturation électronique obligatoire imposera à toutes les entreprises (y compris exemptées de TVA, et quelle que soient leur taille, le chiffre d'affaires qu'elles réalisent, leur forme juridique ou leur régime d'imposition.) et certaines associations :

- le passage par une plateforme agréée privée (parmi les 140 proposées) pour recevoir les factures en septembre 2026,
- l'acquisition d'un logiciel compatible pour émettre les factures en septembre 2027.

Derrière cette réforme européenne, seuls 6 pays sur 27 (dont la France) ont fait le choix de l'obligation coercitive généralisée.

Nous sommes artisan·e·s, agriculteur·ice·s, professions libérales, auto-entrepreneur·e·s, commerçant·e·s, associations et petites entreprises. Nous refusons cette obligation.

Pourquoi ?

PARCE QUE NOUS REFUSONS UNE NUMÉRISATION IMPOSÉE

Malheureusement la dématérialisation s'étend déjà à toutes les démarches. Nous refusons d'être toujours plus dépendant·e·s des écrans, logiciels et plateformes numériques. Notre cœur de métier est ailleurs et plus palpitant que l'informatique !

PARCE QUE NOUS VOULONS RESTER AUTONOMES

Nous savons gérer nos factures et notre comptabilité. Nous ne voulons pas dépendre d'intermédiaires techniques ou de plateformes privées pour accomplir des tâches simples.



IPNS, ne pas jeter sur la voie publique

PARCE QUE LES ARGUMENTS AVANCÉS NE NOUS CONVAINQUENT PAS

- **La lutte contre la fraude fiscale ?**

Tandis que l'optimisation fiscale des grandes entreprises perdure, les petites structures sont toujours plus contrôlées. Cette réforme va donc pousser les plus récalcitrant·e·s d'entre nous à exercer de manière non déclarée. Pas dans les clous ni dans le cloud et finir au gnouf ?

- **L'écologie ?**

Le numérique n'est pas immatériel : centres de données, réseaux, équipements, consommation d'énergie et de ressources. À l'heure des canicules et de la sobriété énergétique, cette nouvelle obligation est totalement contre-productive. Nous refusons que l'écologie soit invoquée pour justifier une obligation qui contribue au contraire à accroître notre dépendance à des infrastructures techniques énergivores.

- **La sécurité des données ?**

La centralisation massive des informations économiques et personnelles accroît les risques de fuites, de piratage et de surveillance.

- **La simplification administrative ?**

Parler de simplification tout en imposant le recours à des dizaines de plateformes privées est un paradoxe. Cette réforme ajoute des contraintes, des coûts et de nouvelles dépendances.

Refusons l'isolement !

Beaucoup de professionnel·le·s partagent ces inquiétudes sans oser les exprimer ou sans connaître encore la réforme. Certain·e·s envisagent même de cesser leur activité. Il ne s'agit pas seulement d'une réforme administrative, mais d'un choix de société qui nous concerne toutes et tous. Seul·e·s, nous sommes vulnérables. Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Appel aux élu·e·s

Nous demandons aux personnes élues au niveau local et national d'entendre les professionnel·le·s de terrain, d'ouvrir un véritable débat public et d'obtenir un moratoire sur cette obligation tant qu'une réelle concertation n'aura pas eu lieu.

Pour l'autonomie des petites structures et le respect des professionnel·le·s.

Informons-nous. Rencontrons-nous. Organisons-nous.

Nous contacter : nonfe@proton.me

Débranchez le système, rallumez l'humain !

IPNS, ne pas jeter sur la voie publique



PARCE QUE LES ARGUMENTS AVANCÉS NE NOUS CONVAINQUENT PAS

- **La lutte contre la fraude fiscale ?**

Tandis que l'optimisation fiscale des grandes entreprises perdure, les petites structures sont toujours plus contrôlées. Cette réforme va donc pousser les plus récalcitrant·e·s d'entre nous à exercer de manière non déclarée. Pas dans les clous ni dans le cloud et finir au gnouf ?

- **L'écologie ?**

Le numérique n'est pas immatériel : centres de données, réseaux, équipements, consommation d'énergie et de ressources. À l'heure des canicules et de la sobriété énergétique, cette nouvelle obligation est totalement contre-productive. Nous refusons que l'écologie soit invoquée pour justifier une obligation qui contribue au contraire à accroître notre dépendance à des infrastructures techniques énergivores.

- **La sécurité des données ?**

La centralisation massive des informations économiques et personnelles accroît les risques de fuites, de piratage et de surveillance.

- **La simplification administrative ?**

Parler de simplification tout en imposant le recours à des dizaines de plateformes privées est un paradoxe. Cette réforme ajoute des contraintes, des coûts et de nouvelles dépendances.

Refusons l'isolement !

Beaucoup de professionnel·le·s partagent ces inquiétudes sans oser les exprimer ou sans connaître encore la réforme. Certain·e·s envisagent même de cesser leur activité. Il ne s'agit pas seulement d'une réforme administrative, mais d'un choix de société qui nous concerne toutes et tous. Seul·e·s, nous sommes vulnérables. Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Appel aux élu·e·s

Nous demandons aux personnes élues au niveau local et national d'entendre les professionnel·le·s de terrain, d'ouvrir un véritable débat public et d'obtenir un moratoire sur cette obligation tant qu'une réelle concertation n'aura pas eu lieu.

Pour l'autonomie des petites structures et le respect des professionnel·le·s.

Informons-nous. Rencontrons-nous. Organisons-nous.

Nous contacter : nonfe@proton.me

Débranchez le système, rallumez l'humain !

IPNS, ne pas jeter sur la voie publique

